

Taxe de vente de l'Ontario (TVO) pour les achats de biens et services pour fins de recherche

Ce message est destiné à toute personne autorisée à acheter un bien ou un service destiné à des fins de recherche.

Nous vous rappelons que normalement de nombreux achats faits dans le cadre d'un projet de recherche se qualifient pour une exemption conditionnelle de la taxe de vente de l'Ontario.

De façon générale, lorsqu'utilisé à 100% pour fins de recherche un instrument scientifique, un équipement de laboratoire, un article de laboratoire (qui peut être réutilisé), est **exempt** de taxe de vente de l'Ontario.

Il est important de noter qu'avant de procéder au paiement d'une facture comportant une taxe de vente au détail de l'Ontario vous devez vous assurer qu'il s'agit d'un achat éligible pour fins de recherche ou non.

Dans le cas où la taxe de vente de l'Ontario a été chargée sur une facture pour l'achat d'un bien ou d'un service éligible pour fins de recherche, nous vous prions de contacter le fournisseur pour choisir le meilleur moyen de corriger l'anomalie. De façon générale vous n'aurez pas à payer la taxe de vente de l'Ontario et vous ferez parvenir au fournisseur un certificat d'exemption de taxes dûment complété (voir l'exemplaire ci-joint).

Nous vous prions de consulter le Manuel des approvisionnements, section M qui porte sur les taxes et la liste ci-jointe pour de plus amples informations relatives aux articles exempts des taxes de vente provinciales pour fins de recherche.

N'hésitez pas à nous contacter à Approvisionnement et services : Denise Faussurier au poste 5746, pour toutes informations relatives à la taxe de vente de l'Ontario.



Jean Lefebvre

Directeur adjoint, recherche

**TAXE DE VENTE AU DÉTAIL DE L'ONTARIO
CERTIFICAT D'EXEMPTION DE TAXE**

Certificat général

Date : _____

Nom de l'entreprise : Université d'Ottawa

Nom de la personne autorisant l'achat : Denise Faussurier Tel : (613)562-5746
Fax : (613)562-5780

Adresse de l'entreprise : 550 rue Cumberland

Ottawa, Ontario K1N 6N5

Numéro de permis de vendeur/de transporteur au titre du PII (s'il y a lieu) 4078-7214

Motif de la demande d'exemption : utilisé à 100% pour la recherche 7(1)18

Aux termes de la Loi sur la taxe de vente au détail, je demande une exemption de la taxe de vente au détail de l'Ontario pour les produits ou services taxables, ainsi que les contrats d'assurance ou régimes d'avantages sociaux suivants :

- Produits et services taxables achetés à des fins de revente
- Machinerie, équipement et/ou matériel de transformation acheté à des fins de fabrication
- Équipement, outils et/ou machinerie utilisés par une personne exerçant des activités agricoles ou de pêche
- Régime d'assurance /d'avantages sociaux
- Organismes religieux, de bienfaisance et bénévoles
- Matériel hospitalier
- Type de carte d'identité et numéro
- Autre (Veuillez indiquer l'exemption)

IMPORTANT

Toute personne qui achète un produit ou un service taxable, ou qui conclut un contrat d'assurance, ou encore, qui participe à un régime d'avantages sociaux pour lequel une exemption est demandée doit remplir le présent certificat et le remettre au fournisseur. Le fournisseur conserve le formulaire tel que prévu par le règlement.

Toute personne qui fait une fausse déclaration sur ce certificat ou qui en fait un usage frauduleux est passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende minimale de 1,000\$, augmentée d'une pénalité pouvant atteindre le double du montant de la taxe que la personne aurait dû payer et dont elle a éludé le paiement, ou d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans, ou les deux.

GUIDE D'APPLICATION DE LA TAXE DE VENTE PROVINCIALE

Ce guide se veut une généralisation du mode d'application de la taxe de vente provinciale lorsque les biens et services achetés sont conçus et utilisés exclusivement (100 %) à des fins de recherches et études.

Biens/services

Adhésion (carte de membre)	Exempt
Ameublement	Exempt
Appareils	Exempt
CD/DVD au contenu éducatif (pas les vierges)	Exempt
Contrat d'entretien et pièces de rechange	Exempt
Contrat d'entretien ménager	Applicable
Diapositives	Exempt
Disque dur d'ordinateur	Exempt
Équipement de recherche loué	Exempt
Équipements audio-visuels	Applicable
Équipements de recherche (entretien et réparation)	Exempt
Fournitures de bureau	Applicable
Fournitures de laboratoire consommables	Applicable
Fournitures de laboratoire consommables et réutilisables	Exempt
Fournitures d'ordinateur et rubans	Applicable
Fournitures pour serres	Applicable
Frais de consultants	Exempt
Gaz comprimés ou en liquide, oxygène, azote, etc.	Applicable
Imprimantes	Exempt
Imprimés	Applicable
Instruments et ustensiles de recherche	Exempt
Isotopes	Applicable
Livres, périodiques, abonnements	Exempt
Logiciels	Exempt
Médicaments d'ordonnance	Exempt
Mémoire additionnelle pour ordinateur	Exempt
Ordinateurs	Exempt
Petits animaux ou nourriture pour petits animaux	Applicable
Photographies	Applicable
Pipettes	Exempt
Plats de pétri	Exempt
Produits chimiques	Applicable
Publicité	Applicable
Réimpression (<i>reprints</i>)	Exempt
Réparation, entretien d'ordinateur	Exempt
Squelettes	Exempt
Toner	Applicable
Transparents/administration	Applicable
Transparents/recherche	Exempt
Ustensiles de laboratoire	Exempt
Vitrierie/jetable	Exempt